



AGENDA

Séances sans public en grande salle des séances

Jeudi 10 juin

— 12h30 : réunion de la section Législation, Droit public et Jurisprudence.

Lundi 14 juin

— 12h30 : réunion de la section Générale.

— 15h : **Pierre Carli**, membre de l'Académie de médecine : La réponse médicale aux grandes catastrophes.
— 17h : Comité secret (quorum nécessaire).

Lundi 21 juin

— 12h30 : réunion de la section Histoire et Géographie.

— 15h : **Jean-Claude Trichet**, membre de l'Académie des sciences morales et politiques : La santé de l'économie.



DÉPÔT D'OUVRAGE

Aucun dépôt d'ouvrage



LUNDI 7 JUIN


Naissance et procréation : éthique et droit

Bernard Stirn, membre de l'Académie des sciences morales et politiques

Avec les progrès de la biologie, la science a donné aux questions de la naissance et de la procréation des horizons insoupçonnés. Aux possibilités techniques et médicales s'ajoutent les transformations des mentalités individuelles et les aspirations sociétales. Si la création en 1983 du Comité consultatif national d'éthique répondait au souci d'éclairer les choix, le besoin de droit s'est rapidement fait sentir car toute naissance soulève des questions de filiation, de nationalité, d'autorité parentale, d'héritage. En 1994, le Parlement adopte les premières lois de bioéthique, modifiées par les lois du 6 août 2004 puis du 7 juillet 2011. La seconde lecture du projet de loi qui ouvre des perspectives de maternité aux couples de femmes ou aux femmes seules, déposé au Parlement en juillet 2019, commence ce jour à l'Assemblée nationale. Ce texte soulève deux ensembles de questions : celles de l'encadrement des procédés d'assistance médicale à la procréation, et celles des droits des parents qui y ont recours et des enfants qui en sont issue.

Depuis, le premier « bébé éprouvette », en 1982, l'aide médicale à la procréation est devenue courante en France, y compris avec un tiers donneur : elle est à l'origine de 25 000 naissances sur les 800 000 annuelles. Depuis 1994 et jusqu'à aujourd'hui, le législateur a fait le choix de réserver les procédés d'AMP aux couples stables, justifiant d'au moins deux ans de vie commune, formés d'un homme et d'une femme, vivants, et en âge de procréer. Les motifs pour y recourir sont pour l'instant strictement médicaux : il s'agit de remédier à une infertilité pathologique ou d'éviter le risque de transmission d'une maladie grave. La loi du 17 mai 2013 qui a ouvert le mariage aux personnes de même sexe n'a pas modifié le droit mais a ouvert le débat pour les couples de femmes en particulier. Le choix n'est pas seulement juridique : il est aussi éthique et politique. Le Comité national d'éthique s'est prononcé en faveur de l'ouverture de l'AMP aux couples de femmes et aux femmes seules. Dans son étude adoptée en 2018, le Conseil d'État constate que le droit « ne commande ni le statu quo ni l'évolution » et qu'il revient aux autorités politiques de tracer des règles d'éthique en fonction des aspirations de la société qu'il lui appartient de traduire. Le gouvernement le souhaite et le projet de loi en débat au Parlement retient cette évolution. Une hésitation concerne l'insémination post-mortem. Jusqu'ici, le législateur a écarté toute possibilité d'AMP post-mortem. Toutefois l'ouverture de possibilités de procréation aux femmes seules rend plus difficile à comprendre l'interdiction faite à un couple de mener à bien un projet parental construit avant le décès de l'homme. La très grande hétérogénéité des législations entre pays européens sur la question souligne qu'il est permis d'hésiter. En ce qui concerne la gestation pour autrui, le droit français oppose une prohibition ferme et constante. Dès 1984, le Comité national d'éthique estime que « le procédé de maternité de substitution est illicite par son objet et par sa cause » et maintient l'interdiction dans un avis de 2017. Cette position est partagée par le Conseil d'État et par la Cour de cassation.

La venue au monde d'enfants nés par les différents modes d'AMP bouscule les règles traditionnelles du droit de la famille. Un cadre juridique inédit est à tracer, avec comme boussole l'intérêt supérieur de l'enfant. Les règles de la filiation sont à redéfinir : pour un couple hétérosexuel, la loi exclut tout lien de filiation entre l'auteur du don et l'enfant issu de la procréation ; en revanche, elle fait bénéficier le mari de la mère du jeu de la présomption de paternité ou le compagnon non marié de la possibilité de reconnaître l'enfant. La question de la filiation est plus délicate si l'AMP est ouverte aux couples de femmes. Concernant l'adoption, seul l'intérêt supérieur de l'enfant est à prendre en considération pour l'autoriser ou pas, en aucun cas l'orientation sexuelle des parents. Pour la succession, les modalités de gestation sont indifférentes, de même que le fait que les parents aient eu recours à l'étranger à un procédé de gestation interdit en France est sans conséquence sur la nationalité de l'enfant. En matière d'accès aux origines, la législation française, initialement très restrictive, a évolué dans le sens d'une plus grande ouverture. Pour les enfants nés d'une AMP, le projet de loi de bioéthique en discussion prévoit d'ouvrir à ces enfants le droit d'accéder à leur majorité à l'identité du donneur de gamètes. Au total, la science élargit l'éventail des possibles, le droit précise le cadre mais les options décisives relèvent de choix éthiques et de décisions politiques.

À l'issue de sa communication, B. Stirn a répondu aux questions et observations que lui ont adressées **A. Vacheron, J. Baechler, P. Delvolvé, Th. de Montbrial, H. Korsia, J.F. Mattei, D. Andler, P.A. Chiappori, Y. Gaudemet, E. Roussel, R. Brague.** 

ÉLECTION



Haïm Korsia a été réélu dimanche 6 juin grand rabbin de France pour un second mandat de sept ans. Il a été élu dès le premier tour de scrutin avec 74,4 % des suffrages, obtenant 189 voix contre 34 voix à Laurent Berros, rabbin de Sarcelles, et 30 voix à Mikaël Journo, rabbin de la communauté parisienne de Chasseloup-Laubat et aumônier général des hôpitaux de France.

DANS LA PRESSE ET SUR LES ONDES

Mercredi 2 juin, dans un entretien au *Point* – « **Haïm Korsia : il est tragique que le monde n'ait pas su lire Mein Kampf** » –, le grand rabbin prend position sur la republication par Fayard de *Mein Kampf* dans une édition scientifique : après avoir pris soin de recueillir l'avis de Serge Klarsfeld, il a lui-même soutenu cette édition critique destinée à « *historiciser le mal* » et à le regarder en face en s'appuyant sur des arguments scientifiques et historiques. [▶](#)

Le lancement de la nouvelle plateforme Canal Académies jeudi 27 mai, a été remarqué très favorablement : vendredi 28 mai, *La Croix*, dans « **La plateforme Canal Académies, au bonheur des savants** », note que « *grâce au numérique, l'univers feutré de l'Institut de France s'ouvre désormais sur l'extérieur* », citant le chancelier **Xavier Darcos** : « *Nous sommes heureux de partager l'amour du savoir qui nous rassemble, par-delà les murs du Quai Conti* » et mentionnant la sinologue **Marianne Bastid-Bruguère** pour la communication qu'elle a prononcée en séance en 2020 [▶](#)

Dans une tribune parue jeudi 3 juin dans le *Financial Times*, « **Europe's social peace requires a return to fiscal discipline** », **Wolfgang Schäuble**, membre associé de l'Académie, estime que « *pour préserver la stabilité sociale de l'Europe, il faut revenir à la discipline budgétaire.* » Commentant cette déclaration, le contraire du « *quoi qu'il en coûte* », RTL [▶](#) rappelle qu'elle s'appuie sur Keynes et pointe un risque d'inflation. Pour W. Schäuble, il faudrait que les États européens fassent ce qu'a fait l'Amérique dans les années 1790 sous l'égide de Hamilton : les États endettés avaient signé un pacte qui plaçait leur dette dans un fonds d'amortissement garanti par la collectivité de tous les États, en contrepartie de quoi ils renonçaient à leur souveraineté budgétaire en s'interdisant le déficit.

Jeudi 5 juin, dans un article intitulé « **L'exécutif face à la dérive préoccupante des comptes publics** », *Le Figaro* revient sur la déclaration de l'ancien ministre des Finances allemand et précise que pour retrouver un déficit inférieur à 3%, la France devrait réaliser plus de 60 milliards d'économies en cinq ans, ce que le cap fixé par son pacte de stabilité de limiter la progression des dépenses à 0,7% par an entre 2023 et 2027 ne parviendra pas à faire au regard des 60 milliards consacrés aux mesures d'urgence. D'autres économies s'imposent mais elles restent politiquement sensibles [▶](#)

Vendredi 4 juin, **Marianne Bastid-Bruguère** a répondu aux questions de *La Nouvelle République* sur les raisons pour lesquelles le gouvernement chinois s'ingénie à « effacer » la mémoire des événements du 4 juin 1989 et sur les différents moyens qu'il utilise à cette fin.

Son article en chinois sur *La recherche française sur l'histoire des Qing avant 1949* vient de paraître dans le volume **Histoire de l'historiographie des Qing depuis cent ans : Recherches étrangères** édité par Hu Xiangyu aux Presses de l'Université du peuple à Pékin.

Samedi 5 juin, *Le Monde*, dans « **Till Tomorrow, sur Ushuaïa TV : un tour d'horizon des relations entre l'homme et la nature** », signale l'intervention de **Mireille Delmas-Marty** à la fin du documentaire *Till Tomorrow*, sur les décisions à prendre pour penser demain, une des rares voix optimistes persuadée que « *l'effondrement de la planète n'est pas inéluctable* » [▶](#)

À SAVOIR

Mercredi 2 juin, **Jean-David Lévitte** était l'un des grands témoins de la REF-Monde, la rencontre des entrepreneurs de France organisée par le MEDEF, dont l'édition portait sur « UE-USA-Chine : la nouvelle guerre des mondes » (14' [▶](#)).

Mercredi 2 juin, **Jean-Claude Trichet**, président du Prix Turgot, a remis le Grand Prix d'Honneur à Madame Christine Lagarde. Il a souligné, en particulier, les quatre contributions opérationnelles essentielles de Mme Lagarde dans le domaine économique, financier et monétaire : chef d'entreprise internationale, ministre des Finances, Directeur général du Fonds Monétaire International, Présidente de la Banque Centrale Européenne, enfin.

Jeudi 3 juin, **M. Trichet** a participé à une conversation avec le Président de l'Union Européenne, Charles Michel, qui avait été invité dans le cadre de la réunion européenne annuelle de la Commission Trilatérale. M. Michel a abordé les questions actuelles qui se posent à l'Union Européenne, tant sur le plan interne que dans ses relations internationales.

Samedi 5 juin, **Mireille Delmas-Marty** et **Bruno Cotte** se sont joints à la journée organisée au Musée des Confluences en hommage à Pierre Truche, premier président de la cour de Cassation décédé au mois de mars 2020, qui avait notamment conclu le réquisitoire précis, concis et mesuré qu'il avait livré en 1987 lors du procès de Klaus Barbie : « *Je vous demande de dire que Barbie, à vie, sera reclus* ». La journée « **Un magistrat-citoyen** » (programme [▶](#)) s'est ouverte par un témoignage vidéo de **Mireille Delmas-Marty** ([▶](#) 10'45- 25'30) puis de Robert Badinter (25'35-32'46). **Bruno Cotte** a participé à la première table ronde sur « **La culture d'un magistrat humaniste** » ([▶](#) 41'45-56'02).

À NOTER

Mercredi 9 juin, **Olivier Houdé** prononcera une allocution intitulée « *Inégalités et postulat d'éducabilité : bref historique, de la Grèce antique aux sciences cognitives* » lors de l'après-midi de la Chaire partenariale Sorbonne, Neuroéducation & Créativité, introduite par le recteur de Paris. Le public sera composé de professeurs et de cadres éducatifs des académies de Paris, Créteil et Versailles (texte [▶](#), support [▶](#) ; diffusion en direct sur Youtube).

Vendredi 11 juin, **Claudine Tiercelin** clora la première édition du cycle « Des académiciens en Sorbonne » avec une conférence-débat sur « *La liberté de penser* » [▶](#).

Jean Tirole présidera l'Économie aux Rendez-vous de l'histoire (Blois, 6-10 octobre 2021) dont la 24^e édition est consacrée au thème « *Le Travail* ». Il prononcera une des conférences inaugurales. [▶](#)

TECHNOLOGIES ÉMERGENTES ET SAGESSE COLLECTIVE Cycle d'études avec l'appui de la Fondation Simone et Cino Del Duca

Daniel Andler présente sur *Canal Académies* l'originalité du projet triennal qu'il coordonne depuis 2019 : « *TESaCo ou comment faire bon usage des technologies émergentes ?* » [▶](#).

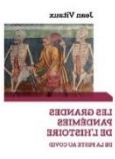
Le 2 juin, TESaCo a participé au Colloque « *Les web post plateformes. Les enjeux de l'interopérabilité* » et à la troisième session du débat-atelier « *Comment le droit du numérique peut-il réguler la crise de l'attention ?* » [▶](#).

Dans « *Intelligence collective, sagesse collective et TESaCo* » (pp.9-23), un article qu'il signe dans *Les Cahiers de TESaCo N°2, Données génétiques / Droit à la santé / Management algorithmique / Éthique et autonomie en IA et robotique / Intelligence & Sagesse collective* ([▶](#)), l'académicien définit en quoi la sagesse (*phronesis*) et l'intelligence collective constituent des objets d'étude pour TESaCo : les technologies nous apportent de nouveaux systèmes d'intelligence collective qui pourraient être mis au service d'une sagesse collective de nos sociétés, cet objectif ne pouvant être atteint qu'à condition de mettre en discussion les vertus que nous voulons implémenter et les dangers que nous voulons éviter, en tenant compte du fait qu'on opère dans une situation mouvante et incertaine.

À LIRE



Jean-Robert Pitte signe dans *Esthétique du vin. Conversations pour amateurs* (Glénat, 2020, 2010 p.) le chapitre « *Éric de Rothschild et Lafite, une affinité élective* » (pp. 29-52), inspirée par ses conversations avec Éric de Rothschild. Si le baron croit dans la prévalence du terroir physique dans les qualités des grands crus, comme la plupart des grands vigneron, M. Pitte, en héritier de la pensée de Roger Dion (*Histoire de la vigne et du vin en France, des origines au XIX^e siècle*, 1959), croit en la détermination du vin par l'homme et décrit autant l'influence du baron sur sa propriété que celle du château sur son propriétaire [▶](#).



Jean Vitaux, correspondant de la section Histoire et Géographie, publie *Les grandes pandémies de l'histoire – De la peste au Covid* (Paris, Archipoche, mai 2021, 250 p.). Le mot « pandémie » apparaît dans la langue française en 1752, bien avant « épidémie ». La première pandémie retenue par les historiens est la peste de Justinien au milieu du VI^e siècle. Le livre retrace l'histoire de différentes maladies prises individuellement puis s'attache à analyser les caractères généraux des pandémies, les peurs qu'elles suscitent et les mesures prises pour les contenir depuis l'invention de la quarantaine instaurée en 1377 à Raguse sur l'Adriatique.

Dans le numéro d'été de *Commentaire* (n°174), la revue dirigée par **Jean-Claude Casanova**, on pourra lire dans un premier ensemble consacré aux débats dans la société française, un article d'**Yves Gaudemet** : « La Laïcité en droit français » et, dans un ensemble consacré à la situation économique post-Covid, un article de **Jean-Claude Trichet** : « Améliorer la responsabilité de la Banque centrale européenne ».

SÉANCE D'OUVERTURE DES COMMÉMORATIONS DE JEAN DE LA FONTAINE

Mardi 8 juin, l'Institut de France, avec le service France-Mémoire, a ouvert la journée de commémoration des 400 ans de Jean de La Fontaine : après une allocution prononcée par le chancelier **Xavier Darcos**, chaque membre délégué par son académie a commenté une fable lue par Muriel Mayette-Holtz, membre de l'Académie des beaux-arts : **Rémi Brague** a livré une lecture philosophique de la fable « Le Loup et le Chien » (texte [▶](#) ; captation vidéo de la séance, 1h35 [▶](#)).